

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 13 FEVRIER 2020
Nombre des Membres en exercice : 78

OBJET : 2020-02-01 -URBANISME (2.1) — ACCORD TERRITORIAL SUR LES ENJEUX ET LES GRANDS PRINCIPES REGLEMENTAIRES DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL TENANT LIEU DE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

DATE DE CONVOCATION : 06 FEVRIER 2020

DATE DE PUBLICATION : 20 FEVRIER 2020

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1^{er} étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<u>Etaient présents :</u>	André FONTAINE, Yvan TARDY, Thierry COLLET, Jean-Louis CLAUDON, André FONTANA, Denis PICARD (ayant la procuration de Ch. AMMARI du début à la 2020.02.03), Xavier RICHARD, Christelle AMMARI (arrivée à la 2020.02.04), Gérald LIOUVILLE, Jean-Luc LELIEVRE, Claude MANET, Jean-Luc STAROSSE (ayant la procuration de M. NOISETTE), Emmanuel PAYEUR, Bernard FABING, Fabrice CHARTREUX (ayant la procuration de Ph. HENNEBERT du début à la 2020.02.05), Laurent GUYOT, Francis SIEDLECKY, Roger SILLAIRE, Yolande AGRIMONTI, Christophe MAURY, Isabelle GUILLAUME, Patrice KNAPEK, Bernard DOMINIAK, André MAGNIER, Michèle PILOT, Philippe MONALDESCHI, Isabelle GASPARD, Bruno BECK, Bernard DROUIN (ayant la procuration de R. MATHIEU), Raphaël ARNOULD (ayant la procuration de C. LALANCE), Gérard BOULANGER, Damien BRASSEUR, Clément VERDELET, Chantal PIERSON, Patrick THIERY, Bernard DEPAILLAT, Philippe HENNEBERT (arrivé à la 2020.02.06), Jean-François MATTE, Kristell JUVEN, Patrick FLABAT, Alde HARMAND (ayant la procuration de C. BRETENOUX), Lydie LEPIOUFF, Jorge BOCANEGRA (ayant la procuration de M. VERGEOT), Olivier HEYOB (ayant la procuration de Ch. ASSFELD LAMAZE), Alain BOURGEOIS, Malika GHAZZALE (arrivée à la 2020.02.08), Mustapha ADRAYNI (ayant la procuration de F. DE SANTIS), Claudine CAMUS (ayant la procuration de M. GHAZZALE du début à la 2020.02.07), Guy SCHILLING, Fatima EZAROIL, Etienne MANGEOT, Marie-Jeanne CHRETIEN, Alain COCUSSE (ayant la procuration de R. JOUBERT), Jean-Marie HORNUT, Jean Pierre COUTEAU.
<u>Etaient excusés :</u>	Corinne LALANCE, Christine THERMINOT, Michel NOISETTE, Régis MATHIEU, Roger JOUBERT, Christine ASSFELD LAMAZE, Catherine BRETENOUX, Fabrice DE SANTIS, Matthieu VERGEOT.
<u>Avis de procuration :</u>	11 Procurations du début à la 2020.02.03. 10 Procurations de la 2020.02.04 à 2020.02.05. 9 Procurations de la 2020.02.06 à 2020.02.07. 8 Procurations de la 2020.02.08 à la fin.
<u>Avis de suppléance :</u>	
<u>Secrétaire de séance :</u>	Guy SCHILLING
<u>Nombre de présents :</u>	52 Présents : du début à la 2020.02.03. 53 Présents : de la 2020.02.04 à la 2020.02.05. 54 Présents : de la 2020.02.06 à la 2020.02.07. 55 Présents : de la 2020.02.08 à la fin.
<u>Nombre de votants :</u>	63 Votants du début à la fin.

REÇU EN PREFECTURE

le 20/02/2020

Application agréée E-legalite.com

Lors de la prescription du PLUi H, les élus de la Communauté de Communes Terres Toulaises ont souhaité poursuivre **les objectifs suivants** :

- **Décliner les orientations législatives et réglementaires en vigueur** (lois Grenelle, loi ALUR...) et répondre aux objectifs généraux énoncés dans l'article L101-2 du code de l'urbanisme,
- **Être compatible avec les orientations du Schéma de Cohérence Territorial Sud 54,**
- **Maîtriser l'espace et favoriser la mixité en :**
 - Cherchant un équilibre entre le développement de l'habitat et la préservation des espaces naturels agricoles et forestiers,
 - Répondant aux besoins en logements et en hébergement du territoire tout en favorisant le renouvellement urbain et la mixité sociale,
 - Veillant à la revalorisation des centres-bourgs.
- **Renforcer le développement économique en :**
 - Maintenant l'emploi local et la diversité du tissu économique de la Communauté (artisanat, industrie, commerces et services, productions agricoles...),
 - Optimisant les implantations dans le tissu urbain et les zones d'activités existantes,
 - Valorisant l'activité touristique.
- **Préserver l'environnement en :**
 - Valorisant et préservant les ressources naturelles, patrimoniales et paysagères propres au territoire de la CC2T,
 - Déclinant la trame verte et bleue à l'échelle intercommunale en prenant notamment en compte les enjeux liés aux zones humides,
 - Favorisant les liaisons douces à l'échelle communale et intercommunale et plus largement en prenant en compte les enjeux de la mobilité.
- **Préserver le patrimoine architectural et paysager en :**
 - Maintenant les identités rurales des villages,
 - Sauvegardant le patrimoine bâti remarquable et les typologies urbaines des villes et villages,
 - Veillant à l'intégration paysagère et à la qualité architecturale des projets d'urbanisation,
 - Préservant et valorisant les côtes et côteaux du territoire.

Ces objectifs ont ensuite été traduits en **orientations et enjeux du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)** :

1. **Une terre préservée et à préserver** « *Le fil vert, support durable du cadre de vie du territoire* »
 - S'appuyer sur les **lignes de forces emblématiques** : des Côtes de Toul aux Boucles de la Moselle
 - Valoriser une **transition environnementale riche et différenciée**
 - Insérer les **Terres Toulaises** dans les **logiques environnementales interterritoriales**
2. **Une terre d'accueil, d'ambitions et d'identités** « *Organiser le développement en tenant compte des diversités* »
 - **Déterminer et spatialiser l'ambition démographique** selon l'**armature territoriale**
 - Définir un **objectif de développement de l'habitat sectorisé**
 - Valoriser les **richesses patrimoniales** du territoire et le **cadre de vie**

3. **Une terre attractive et solidaire à promouvoir** « Réussir la transition écologique de l'économie »
 - Affirmer une **structuration stratégique des zones commerciales et d'activités**
 - Renforcer le **rôle de charnière de l'agglomération** au cœur du **corridor économique et urbain**
 - Permettre un **développement économique complémentaire** au sein des **bassins de vie**

4. **Une terre de connexion et de mobilités durables** : « Connecter populations, équipements et services »
 - Tisser la toile des **mobilités de demain**
 - Favoriser une organisation spatiale des **mobilités de proximité**
 - Conforter les atouts du **rôle de carrefour des Terres Toulaises**

5. **Une terre de nature** « Assurer la préservation des espaces naturels, images emblématiques du territoire »
 - Préserver les supports de **biodiversité terrestre** et les **corridors**
 - Sauvegarder le **socle aquatique et humide**
 - Prendre en compte les **risques naturels et technologiques** et valoriser les **ressources naturelles**

Ces orientations ont été débattues lors du **Conseil Communautaire du 28 février 2019** et au sein **des conseils municipaux des communes membres**.

Fort de l'orientation n° 2 du PADD « **Une terre d'accueil, d'ambitions et d'identités** », la CC2T, en co-construction avec les communes membres, s'est ensuite attachée à **déterminer et spatialiser l'ambition démographique selon l'armature territoriale**.

Ce travail a permis de **définir un objectif de développement de l'habitat par secteur et par commune** (cf. tableau joint à la délibération) ainsi que la **spatialisation de cet objectif dans les zonages** (zone U, 1AU et 2AU).

S'agissant d'un PLUi tenant lieu de **Programme Local de l'Habitat**, un programme **d'Orientations et d'Actions** (POA) a été travaillé lors d'ateliers thématiques et présenté notamment lors d'une Conférence Intercommunale du Logement (04.07.19).

Ses grandes orientations sont déclinées ci-après :

- **Assurer un développement maîtrisé de l'habitat dans des opérations de qualité** :
 - Adapter les stratégies d'intervention foncière en mobilisant l'EPFL
 - Renforcer les moyens de maîtrise du développement pour développer des opérations de qualité en neuf et dans l'ancien
- **Poursuivre le processus de valorisation urbaine et villageoise et de modernisation de l'habitat ancien** :
 - Réussir la reconquête du centre ancien de Toul dans le cadre « Action Cœur de ville » et de l'OPAH RU
 - Soutenir la redynamisation du centre ancien de Foug
 - Soutenir les démarches innovantes de valorisation des villages
 - Poursuivre la dynamique d'intervention sur le parc privé ancien (cadre OPAH)

- Poursuivre la modernisation du parc social pour le rendre plus attractif et adapté à l'évolution des besoins
- **Assurer le développement de l'éventail de logements aidés, en accession et locatif.**
 - Poursuivre le développement d'une offre de logements sociaux dans une recherche d'un meilleur équilibre territorial
 - Développer l'offre en accession sociale
- **Traiter de manière solidaire les besoins spécifiques de certains publics**
 - Anticiper les besoins liés au vieillissement et au handicap
 - Adapter le dispositif d'accueil des jeunes
 - Traiter les besoins des publics en difficulté vis à vis du logement
 - Traiter les besoins de sédentarisation de familles dans le cadre du Schéma Départemental d'Accueil des gens du voyage
- **Assurer la gouvernance du POA**
 - Conforter l'observatoire de l'habitat et du foncier
 - Animer la Conférence Intercommunale du Logement

Un important travail de réflexion collégiale (comités de pilotage élargis, groupes de travail par secteur) a permis la construction d'un **règlement** répondant aux attentes de chaque commune tout en garantissant l'ambition du PADD de **valoriser les richesses patrimoniales du territoire et du cadre de vie.**

Ceci étant exposé,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-29,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment son article L. 153-12,

Vu l'arrêté préfectoral du 26 décembre 2016 validant le transfert de compétence en matière de PLU, de document d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale,

Vu la délibération 2017-04-24 du 30 mars 2017 portant sur la prescription du Plan Local d'Urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat,

Vu les études et diagnostics réalisés dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal et notamment le projet de PADD ;

Vu la présentation du projet de PADD aux Personnes Publiques Associées en réunion du 07 novembre 2018 ;

Vu les débats sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables tenus dans les conseils municipaux des communes membres et lors du Conseil Communautaire du 28 février 2019 ;

Vu les comités de pilotages élargis (13.03.19 ; 24.04.19 ; 22.05.19 ; 26.06.19 ; 03.07.19) et les réunions communales ayant permis la répartition et la spatialisation des objectifs de développement de l'habitat par secteur et par commune ;

Vu les comités de pilotages élargis (11.09.19 ; 06.11.19 ; 27.11.19 ; 18.12.19 ; 15.01.20) et les groupes de travail par secteurs ayant permis la co-construction du règlement ;

Vu le travail de concertation-réflexion collégiale (élus, population...) et multi-partenariale (dont les Personnes Publiques Associées) ayant eu lieu durant toute cette phase d'élaboration du PLUi H ;

Vu la charte de gouvernance définissant les modalités de collaboration entre les communes membres et la CC2T ;

Son annexés à la présente délibération : le Projet d'Aménagement et de Développement Durables, le tableau des objectifs de développement de l'habitat reparti par commune (dimensionnement des zones AU) ainsi qu'une synthèse du règlement.

Le diagnostic exhaustif, les documents individuels de zonages (objet de validation des communes membres), le règlement ainsi que les Orientations d'Aménagement et de Programmation sont disponibles sur simple demande auprès du Pôle Développement et Aménagement du Territoire de la communauté de communes.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, Monsieur DOMINIAK s'abstenant, décide de :

- **Valider l'accord territorial sur les enjeux et les grands principes réglementaires du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat tel que détaillé ci-dessus ;**
- **Autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à l'exécution de la présente délibération.**

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,
Fabrice CHARTREUX